

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
01 OCTOBRE 2021

Nombre de Membres

En Exercice 13

Présents 10

Votants 13

OBJET :
18. CCAS. FIXATION DES
TARIFS POUR LE SPECTACLE
SOLIDAIRE.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

ID : 069-265904003-20211008-16 12021016 AB-DE

L'an deux mil vingt et un, le vendredi huit octobre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Delphine BOULENGER-HAVEZ, Christiane CAPPELLE, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Sébastien ROUSSELLE, Jean Pierre ENGELAERE, Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Marc BEZILLE, M. Joël BACLET donnant procuration à M. Sébastien ROUSSELLE, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale de Merville comme chaque année organise un spectacle solidaire dans le cadre de la journée mondiale du refus de la misère. Ce spectacle est l'occasion pour tout un chacun de monter sur scène, et ce pour la bonne cause. En effet, les dons récoltés lors du spectacle permettent d'acheter des jouets neufs aux enfants des familles en situation de précarité à l'occasion de Noël.

Pendant ce spectacle une buvette est mise en place avec boissons de catégorie 1 et 2, ainsi qu'une restauration rapide (sandwich).

Pour mémoire tarifs 2019 :

- Coca – Jus de fruits – Perrier : 1€50
- Stella : 1€50
- Eau : 0.50€
- Sandwich : 2€

Pour 2021 il est proposé les tarifs suivants :

- Coca – Jus de fruits – Perrier : 1€50
- Boissons alcoolisées de type 2 : 2€
- Eau : 0.50€
- Sandwich : 2€
- Chips : 0.50€

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, fixe les tarifs pour la vente des boissons et des sandwiches lors du spectacle.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.